



Bienvenue dans la 61<sup>ème</sup> mise à jour d'AGRINFO. Nous vous informons des nouvelles règles d'hygiène applicables aux importations de thon et des exigences relatives aux mangues en provenance du Mali. Pour certains produits d'origine animale, l'Union européenne (UE) a réduit les contrôles officiels de certains contaminants et simplifié les procédures d'inspection. Les règlements récemment publiés comprennent de nouveaux contingents tarifaires pour les importations en provenance d'Ukraine et un certain nombre de nouveaux aliments innovants autorisés. Des discussions sont en cours concernant la réduction des limites maximales de résidus (LMR) pour plusieurs pesticides.

De plus, vous pouvez dès à présent vous inscrire à notre nouvelle série de webinaires sur les substances préoccupantes dans les emballages.

## NOUVEAUTÉS

### Événements



#### Webinaire AGRINFO : Emballages

Prochaines réglementations de l'UE sur deux substances préoccupantes : le bisphénol A (BPA) et les PFAS : 25 novembre, 3 et 4 décembre, sélectionnez votre langue/fuseau horaire préféré

[Lire](#)

### Nouvelles réglementations ou politiques en cours d'élaboration



#### LMR des pesticides

L'UE discute de la réduction ou de la modification des teneurs maximales en résidus ayant un impact particulier sur les produits répertoriés ici :

- [1,4-diméthylnaphtalène](#) – tous les produits végétaux à l'exception des pommes de terre
- [chlormequat](#) – produits d'origine animale
- [triclopyr](#) – agrumes, abricots, riz

### Nouvelles réglementations entrant en vigueur et dates d'application



#### Organismes nuisibles prioritaires

L'UE introduit des conditions d'importation temporaires pour les mangues en provenance du Mali, exigeant un traitement efficace contre les mouches des fruits après la récolte – applicable à partir du **1er décembre 2025**

[Lire](#)



### Contrôles officiels des produits d'origine animale

- L'UE simplifie [l'inspection de la viande bovine et ovine/caprine](#) – applicable à partir du **26 novembre 2025**.
- [La Macédoine du Nord autorisée à exporter des boyaux](#) vers l'UE en matière de santé animale – applicable à partir du **24 novembre 2025**
- [L'UE réduit la fréquence minimale des contrôles officiels](#) visant à détecter la présence de contaminants dans certains produits d'origine animale – applicable à partir du **1er janvier 2026**



### Sécurité sanitaire

L'UE modifie les règles d'hygiène applicables au thon congelé en saumure et à certains produits hautement raffinés – applicable à partir du **18 novembre 2025**

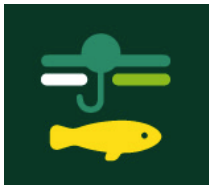
[Lire](#)



### Tarifs et quotas

- Nouveaux contingents tarifaires pour les produits agroalimentaires en provenance d'[Ukraine](#)
- L'UE modifie les prix représentatifs pour certaines importations de viande de volaille congelée en provenance du [Brésil](#)

Les deux mesures s'appliquent à partir du **29 octobre 2025**



### Politique commune de la pêche

Révision des instruments de l'UE visant à lutter contre la pêche non durable pratiquée par des pays hors UE – applicable à partir du **3 novembre 2025**

[Lire](#)



### Nouveaux aliments

L'UE autorise l'utilisation de :

- [Clostridium butyricum TO-A](#) – applicable à partir du **27 novembre 2025**
- [Extrait de tomate jaune](#) dans les compléments alimentaires – applicable à partir du **30 novembre 2025**
- [L-thréonate de magnésium](#) dans les compléments alimentaires – applicable à partir du **26 novembre 2026**

## Rapports de non-conformité



### Contrôles officiels

Dernier aperçu de l'UE sur les denrées alimentaires jugées non conformes à la législation européenne

[Lire](#)

AGRINFO fournit un service d'information régulier qui vous tient au courant de l'évolution des politiques, des réglementations et des normes de l'UE ayant un impact potentiel sur les chaînes de valeurs agricoles dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Vous trouverez ci-dessous des liens vers notre site web à l'adresse [agrinfo.eu/fr](http://agrinfo.eu/fr), où nous présentons des résumés clairs des changements récents et à venir, ainsi que des recommandations de mesures à prendre par les entreprises ou les autorités pour se conformer aux nouvelles règles. Les parties prenantes éligibles des pays bénéficiaires d'AGRINFO peuvent nous contacter pour plus d'information via le service d'assistance AGRINFO.



*Le programme AGRINFO est mis en œuvre par le COLEAD et financé par l'Union européenne. Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du COLEAD et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UE.*

*AGRINFO vous tient au courant de l'évolution des politiques, réglementations et normes de l'UE ayant un impact sur le commerce agroalimentaire. Il fournit des résumés clairs aux partenaires commerciaux des pays à revenu faible et intermédiaire sur le "quoi, pourquoi et quand" des changements récents et à venir, ainsi que sur les actions nécessaires pour s'adapter aux nouvelles règles.*

**> S'abonner aux mises à jour d'AGRINFO <**